

Les CANDIDAT.ES DU SNES-FSU et DU SNUipp-FSU à la CAPN

Classe exceptionnelle des psychologues de l'Éducation nationale

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. MERY Catherine EDA 60 | 3. LACAZE Philippe EDA 19 |
| 2. JARRIGE Marie-Christine DCIO 93 | 4. VALDENNAIRE Anne-Marie DCIO 88 |

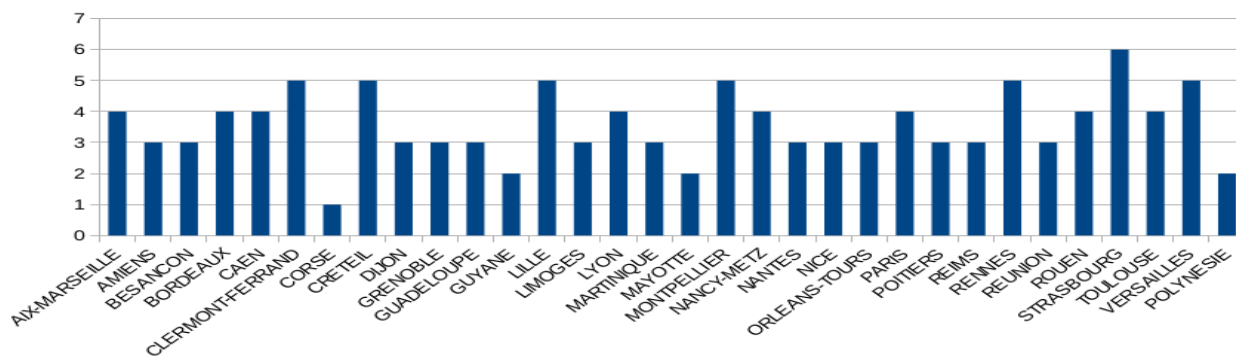
Hors classe des psychologues de l'Éducation nationale

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. PENAFAIRE Frédérique EDO 38 | 4. DELAHAYE Natacha EDA 51 |
| 2. DALIA Françoise EDA 64 | 5. LEYLAVERGNE Dominique EDO 69 |
| 3. BAS Catherine EDO 80 | 6. ROCHAT Fabienne EDA 13 |

Classe normale des psychologues de l'Éducation nationale

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 1. KOESSLER Emmanuelle EDA 57 | 5. OSIKA Véronique EDA 77 |
| 2. DURIEZ Géraldine EDO 93 | 6. DEANA-RENAUDON Catherine EDO 75 |
| 3. PANIER Nathalie EDA 93 | 7. LAURENT-BERNARD Dorothée EDA 29 |
| 4. BERTAUD François EDO 76 | 8. LEMOUSSU Aude EDO 92 |

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Nombre de listes par académie toutes organisations syndicales confondues

La FSU présente des listes PsyEN (EDA et EDO) dans toutes les académies (33).

Toutes les listes FSU sont représentatives du corps unique des PsyEN et comptent des candidat.es issu.es des deux spécialités.

NOTICES DE VOTE

Si vous n'avez pas retiré ou reçu votre notice de vote, vous pouvez solliciter un nouvel identifiant à partir de votre espace électeur, qui vous sera communiqué par SMS.



**Elections du 29 novembre
au 6 décembre 2018**

cliquez votez

Structuration hiérarchique du corps

La mise en place du corps unique des PsyEN n'était pas une priorité pour l'actuel ministère, loin s'en faut ! Un certain nombre de groupes de travail (formation, structuration...) ont été bloqués alors que le principe en avait été acté par le ministère précédent.

Pour la FSU, la création du corps unique nécessite de penser une organisation cohérente dans les deux spécialités. Depuis longtemps, elle revendique la création d'un service commun de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur, tout en respectant les champs d'intervention de chaque spécialité.

Nos revendications à moyen terme :

Au niveau départemental, deux chargé.es de mission, l'un auprès de l'IEN IO, l'autre auprès de l'IEN-A, sans fonction hiérarchique, recruté.es selon des critères transparents, après consultation de la CAPA. Ils ou elles pourraient, chacun pour sa spécialité, coordonner et animer les échanges professionnels, recenser les besoins en formation continue. Leur mission se limiterait à un temps partiel compensé sur le terrain et uniquement sur de la coordination, sans évaluation ni contrôle de leurs collègues.

Au niveau académique, un inspecteur ayant rang d'IPR, chargé de mission auprès du recteur, issu du corps des PsyEN, pourrait veiller à la place de la psychologie et des psychologues dans les politiques académiques et les dispositifs mis en œuvre.

Au niveau ministériel, un Inspecteur général, nommé par le Ministre, permettrait d'assurer le développement et la place des psychologues à tous les niveaux du système éducatif.

Pour en savoir plus, à lire sur notre site : <http://www.psyen.fsu.fr/spip.php?article109>

La MOBILITÉ : ce qui change

Les serveurs seront ouverts du **15 novembre 2018 à 12h au 4 décembre 2018 à 18h**.

Le nombre de vœux possibles est fixé à 31.

Les PE-PsyEN **détachés** peuvent participer au mouvement interacadémique des PsyEN **OU** au mouvement interdépartemental des PE. Si un collègue détaché obtient une mutation par le mouvement interdépartemental PE, il doit faire une demande de détachement avant fin mars pour être à nouveau détaché dans le corps des psys de sa nouvelle académie.

Avec l'ancien barème, un collègue voulant changer d'académie pour convenance personnelle devait attendre 21 ans pour obtenir le même nombre de points qu'un collègue bénéficiant de points pour raisons familiales (enfants, rapprochement de conjoint...), avec le nouveau barème, ce délai est réduit à 11 ans. La « stabilité dans le poste » est ainsi favorisée et les points acquis sont de 20 pour une année, et de 50 par tranche de 4 ans dans le même poste.

Une fiche de renseignements syndicaux est à votre disposition sur notre site psyen.fsu.fr

Les GRANDES ACADÉMIES

La modification des actuels périmètres de mutation et d'affectation des personnels devraient évoluer à partir de 2022. La FSU réaffirme son opposition à la fusion, qui ferait peser le risque de régionalisation des politiques éducatives et qui aurait des conséquences en terme de réorganisation des services académiques actuels.

FORUM des RASED

9ème FORUM DES RASED

**Elèves dits « perturbateurs » dans les classes :
quelles analyses et quelles actions pour les RASED ?**

Le samedi 8 décembre 2018 de 9h30 à 16h30
*Salle Hénaff, Bourse du travail, 29 Bd du Temple
Paris 10ème*

*Entrée
libre*

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS !

Pour les EDO au **SNES-FSU** : <https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html>

Pour les EDA au **SNUipp-FSU** : <https://adherer.snuipp.fr/>